Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200055887-20240617-CC06062024 36 A-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2024 Publica<u>tion : 17/06/2024</u>

Rapport de présentation du Compte Administratif 2023 du budget annexe SPANC

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023

Le budget annexe Spanc de l'exercice 2023 enregistre une progression de nos recettes de 30% et parallèlement une progression de nos dépenses de 25%. Nous évitons l'effet ciseau et respectons notre objectif annoncé au budget primitif 2023 par notre double action sur les tarifs (relevés par délibération 11 du 15/12/2023) et sur la quantité (renforcement de l'équipe par 3ème contrôleur).

Les recettes propres (hors reprise de résultat antérieur) à l'exercice 2023 s'élèvent à 97 667 € contre 74 810 € en 2022.

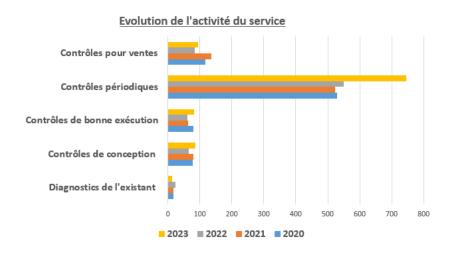
Elles enregistrent une progression annuelle de **31** % qui s'explique par notre politique tarifaire avec une révision à la hausse de nos tarifs notamment le tarif des contrôles périodiques (délibération n° 11 du 15/12/2022) qui est passé de 80 € à 93 € à effet du 01/01/2023.

		RECETTES					
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	écart en € réalisé n-1	écart en % réalisé n-1
70	ventes produits	66 640	74 230	120 417	97 087	22 857	31%
74	Dotations subvention	5 400	0		0	0	
042	Opérations d'ordre	580	580	580	580	0	0%
	TOTAL Recettes	72 620	74 810	120 997	97 667	22 857	31%

Les redevances : facturées pour 97 087 €.

L'activité du service a fortement progressé en 2023 avec l'arrivée du 3^{ème} contrôleur (passage de 1,8 ETP à 2,8 ETP). Ainsi en 2023, 746 contrôles périodiques ont pu être réalisés contre 550 en 2022. L'effet nombre, cumulé à la hausse du tarif ont permis d'améliorer sensiblement les recettes issues de la facturation (+ 22 857 € entre 2022 et 2023).

	2020	2021	2022	2023
Diagnostics de l'existant	18	17	24	14
Contrôles de conception	77	79	66	85
Contrôles de bonne exécution	79	64	61	81
Contrôles périodiques	529	523	550	746
Contrôles pour ventes	118	136	83	95
Total activité	821	819	784	1021
variation n-1 en %	55,6%	-0,2%	-4,3%	30,2%



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200055887-20240617-CC06062024 36 A-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception Les expérations d'ardre de 2022 : 580 €. Il s'agit de l'amortissement des subventions d'équipements reçues.

Publication: 17/06/2024

Les dépenses 2023 s'élèvent à 93 670 €, elles enregistrent une augmentation de 18 692 € par comparaison au réalisé de 2022.

		DEPENSES					
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	écart en € réalisé n-1	écart en % réalisé n-1
011	Charges générales	5 987	3 775	7 028	6 493	2 718	72%
012	Charges de personnel	65 181	60 680	101 790	74 124	13 444	22%
042	Amortissements	1 894	10 523	12 020	12 016	1 493	14%
65	créances admises en non valeur	80	0	615	615	615	
67	Charges exceptionnelles	80	0	200	100	100	
68	Provisions créances douteuses		0	322	322	322	
	TOTAL Dépenses	73 222	74 978	121 975	93 670	18 692	25%

Les charges à caractère général s'élèvent à 6 493 €. Elles enregistrent une hausse annuelle de + 2 718 € en raison notamment d'une dépense ponctuelle liée au bilan de compétences effectué par un agent du service à laquelle s'ajoutent les augmentations liées aux révisions annuelles de nos contrats.

Les dépenses relèvent de la téléphonie 218 €, des assurances 170 €, de petites fournitures 812 €, de l'entretien du véhicule 772 €, de location de la batterie pour le véhicule électrique 899 €, de la location des vêtements de travail 931 €, d'une prestation pour un bilan de compétences de 1 650 €, d'un abonnement à une revue professionnelle pour 741 € (Idéal Connaissances) et d'autres menues dépenses pour 300 €.

Les charges de personnel, correspondent aux charges liées à la rémunération du personnel remboursées au budget général pour **74 124 €** (contre 59 601 € en 2022). La progression s'explique par le recrutement en 2023 d'un 3ème contrôleur, soit un total de 2,8 ETP.

Les opérations d'ordre concernent les amortissements pour 12 016 € (sur véhicule, logiciel, petit matériel, mobilier).

Avec nos décisions de fin 2022 (hausse des tarifs, recrutement d'un 3ème contrôleur) le résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2023 est redevenu positif puisqu'il dégage un excédent de 3 997 € (il était déficitaire de - 168,03 € en 2022 et de - 602,34 € en 2021) Le niveau de notre résultat cumulé de 2022 (excédentaire de 978,14 €), permet d'atteindre un

résultat cumulé de clôture 2023 de la section d'exploitation excédentaire de 4 975,14 € lequel constituera notre reprise de résultat au budget 2024 par décision modificative.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

Les dépenses d'investissement réalisées en 2022 se chiffrent à 2 063,63€.

On retrouve l'équivalent en dépense de l'opération d'ordre réalisée en recette de fonctionnement pour 580 €, et des acquisitions en mobilier de bureau (949 €) et en informatique (540 €).

Les recettes s'élèvent à 12 260,66 €. Elles comprennent :

- les opérations d'ordre liées aux amortissements pour 12 016 € (correspondance avec la dépense de fonctionnement),
- le FCTVA perçu sur les dépenses d'acquisition pour 244 € (16,404% de la dépense TTC),

Après intégration du résultat 2022 excédentaire de 8 702,74 €, €, la section d'investissement 2023 laisse apparaître un résultat de clôture au 31/12/2023 excédentaire de 18 894,44 € lequel constituera notre reprise de résultat au budget 2024 par décision modificative.